



Fiche de poste

Identification

Intitulé du poste	Agent d'exploitation des voies navigables (PMVN)	Direction	DGA Territoires
Intitulé du métier de référence	Ouvrier de maintenance des voies navigables	Service	SOAI2VN - UVN
Nom, prénom du titulaire du poste <i>(s'il est déjà en poste)</i>		Code poste SEDIT	08SDEC0101
		Code métier	

Statut

Catégorie	<input type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> B <input checked="" type="checkbox"/> C	Titulaire / contractuel	
Filière	Technique	Cadre d'emplois	Adjoint technique
Grades détenus		Grades possibles	Adjoint technique à adjoint technique ppal 1CL

Conditions de travail

Lieu <i>(rattachement administratif principal)</i>	DGAT 48B bd Foch Angers	Travail sur écran <i>(+ de 2h/jour)</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui
Déplacements <i>(lieux, fréquence...)</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Option ARTT	<input type="checkbox"/> 1 <input type="checkbox"/> 2 <input type="checkbox"/> 3 <input checked="" type="checkbox"/> fixe
Permis de conduire requis	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Astreinte	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Matériel mis à disposition <i>(véhicule, tenue...)</i>		Délégations de signature	<input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui
Conditions de travail particulières <i>(travail le week-end, en soirée, travail en équipe, intempéries...)</i>	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Lesquelles : Mobilisation en cas de besoins.	
Règles particulières d'hygiène et de sécurité à respecter ¹ .	<input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/> Oui	Lesquelles : Interventions à proximité de voies navigables.	
Aptitudes physiques requises <i>(le cas échéant)</i>	<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui	Lesquelles :	

¹ En cas de réponse positive, la présente fiche de poste doit être accompagnée d'un document précisant ces règles.

Place dans la hiérarchie et relations de travail

Fonction du supérieur hiérarchique direct (N+1)	Placé sous l'autorité hiérarchique du chef d'équipe voies navigables
Titulaire du poste	
fonction des subordonnés directs (N-1) <i>(nombres de personnes encadrées)</i>	
Principaux interlocuteurs au sein des services départementaux	Tous les agents du service et principalement le chef d'équipe, le responsable de l'unité voies navigables et le chef de service.
Principaux interlocuteurs à l'extérieur des services départementaux	les services techniques, les entreprises, les concessionnaires.

Contributions du poste à l'activité du Département

Mission

Assurer l'exploitation et l'entretien de l'ensemble du domaine navigable sur les rivières Maine, Mayenne, Oudon et Sarthe : barrage (et dépendances), écluses et seuil en Maine et le Loir pour garantir les conditions de déplacement et de sécurité des usagers.

« Il est rappelé la responsabilité de chacun en matière de respect des règles de prévention, d'hygiène et de sécurité :

- tout agent doit veiller à sa propre sécurité et à celle de ses collègues ;
- de surcroît, le manager est responsable de la bonne application de ces règles. »

Source : Articles L4121-1 et L4122-1 du code du travail

ACTIVITES LIEES AU POSTE (10 activités maximum)	poids relatif %	niveau de resp ²
> Activités principales :		
Conduite de tracteurs et outils, fauchage et débroussaillage mécanique	30%	3
Entretien du chemin de service et de randonnée (sécurité, fauchage, élagage, débroussaillage, remise en état)	10%	3
Entretien de la ripisylve (coupe, élagage, mise en têtards)	20%	3
Entretien et suivi des ouvrages – écluses, barrages, pertuis (mécanique, hydraulique, pneumatique, électricité)	20%	3
Ecourues – entretien des barrages, écluses, pertuis, passes à poissons (maçonnerie, végétation)	15%	3
Signalisation fluviale et bathymétrie (mise en place, nettoyage, maintenance, dragage), entretien des pontons, peinture sur les écluses	5%	3
Total	100%	

² Niveau de responsabilité :

I - décide, est responsable de / II - propose, élabore, définit, participe à / III - exécute, met en œuvre.

COMPETENCES LIEES AU POSTE

Savoirs (connaissances théoriques)	Bonnes connaissances de la rivière navigable et de ses ouvrages. Connaissances techniques des ouvrages de navigation. Connaissance des règles de sécurité.
Savoir-faire (lié à l'expérience pratique)	Permis et habilitations nécessaires (permis VL, PL, remorque, tracteur, tronçonneuse ...) Maçonnerie, tonte, élagage, Connaissance en mécanique générale (ajustage, serrurerie, hydraulique, pneumatique, électricité), Utilisation de tronçonneuse, perceuse, disqueuse.
Savoir procédural (procédures)	Suivre les procédures (en particulier hygiène et sécurité) mises en place
Savoir relationnel (relations humaines)	Esprit d'équipe – capacité à s'intégrer au travail dans l'équipe Capacité d'initiative
Autres	
Évolution prévisible du poste	
Liée à l'évolution des politiques du Conseil Départemental	

Régime indemnitaire et avantages annexes

1/Indemnité de sujétion spécifique

Nature : Manager Chargé de mission

Niveau : 1 – 2 – 3 – 4 – 5 – 6 – 7 1 – 2 – 3 – 4

Indemnité spécifique pour les agents des filières autres que technique :

Appui technique Négociateur foncier

Indemnité spécifique pour les agents de catégorie C de la filière technique :

Dessinateur de niveau 1 Dessinateur de niveau 2

Surveillant de travaux Chef de garage

Technicien d'exposition

2/Nouvelle bonification indiciaire

• Critères d'attributions de la NBI hors Zone urbaine sensible

Nature : Nombre de points

• Critères d'attributions de la NBI dans les Zones urbaines sensibles

A/Nom du quartier concerné:

B/Nom du collège concerné:

C/Nature : Nombre de points :

3/Autres avantages

Logement de fonction : Utilité de service - nombre de pièces principales :

Nécessité absolue de service - nombre de pièces principales :

Véhicule de service avec remisage permanent à domicile

Technologie de l'information :

Ordinateur portable

Téléphone portable

Agenda électronique

Vêtement de travail

Document élaboré par :	P. GUILLET	Le	21/11/2018
Validé par (direction/DGA)	Ph. TROUILLARD	Le	